

Le lundi 17 août 2020,

• COMMUNIQUÉ DE PRESSE •

La zone de rencontre : pour un partage des axes de circulation

Depuis le déconfinement et la reprise de l'activité, la ville de Créon favorise la nécessaire cohabitation entre voitures, cyclistes et piétons dans l'espace de circulation partagée de la Bastide.

Dans le centre-ville de Créon, sur lequel la zone de rencontre est instaurée **depuis 2011**, les piétons et les cyclistes peuvent s'approprier la chaussée pour respecter les distances physiques recommandées. L'équipe municipale souhaite rappeler les règles de fonctionnement dans cet espace qui restent peu connues et donc peu respectées par les usagers de la route.

Au début de l'été, la collectivité a fait poser des panneaux aux différentes entrées de la zone de rencontre et des applications sur la chaussée pour rappeler les règles de partage de l'espace et rendre les limites plus lisibles aux usagers, en complément des panneaux déjà existants.



Adoptons les bons réflexes !

Entre les piétons qui peuvent se déporter pour éviter de se rapprocher les uns des autres et les voitures dont la vitesse est limitée à 20km/h au centre-ville, voici quelques réflexes à adopter...

- **Quand je suis piéton** : je circule sur la chaussée car je suis prioritaire sur tous les véhicules, mais je reste vigilant. Avant de traverser, je regarde bien à gauche et à droite.
- **Quand je suis cycliste** : je laisse la priorité aux piétons et je ne circule pas sur les trottoirs. J'adapte ma conduite à la présence de véhicules et je peux circuler dans les deux sens si la signalisation me l'autorise. Je roule à droite et je respecte toutes les règles du code de la route (stops, cédez le passage, priorité à droite, ...).
- **Quand je suis automobiliste** : je cède la priorité aux piétons et aux cyclistes. Je ne stationne pas sur les trottoirs, ni sur les aménagements cyclables. Je pense à regarder dans les deux sens en sortant de mon garage ou de mon stationnement. Je vérifie qu'aucun cycliste n'arrive avant d'ouvrir ma portière. Je respecte la limitation de vitesse à 20km/h.

Un aménagement sur mesure

La zone de rencontre de Créon comprend toutes les rues situées à l'intérieur des boulevards de Victor Hugo et de Verdun.

